

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 3

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

**OBJET :**  
Modification du tableau des  
effectifs

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 26 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M. BRIANCHON, M. SAURAY, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER (*jusqu'à 21h25*), Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : - 3 OCT. 2024

**Absents excusés :**

Mme SOUMAT ..... Procuration à M. SAURAY  
Mme NOACHOVITCH ..... Procuration à Mme QUIRET  
M. DAUX ..... Procuration à M. GUIRAUDET  
Mme BERRA ..... Procuration à Mme HAGEGE RADUTA  
Mme CHARBONNIER (*à partir de 21h25*) .. Procuration à Mme ANGELO  
M. CUSMANO ..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme DARROUX  
M. LAYAIDA..... Procuration à M. BRIANCHON  
Mme PHILIPPON

Publiée le : - 3 OCT. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : - 3 OCT. 2024

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SURET



**Absents :**

Mme GROSJEAN  
M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

Anthony DALOYAU

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

## DELIBERATION N°3

### OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2024,

Vu les vacances d'emploi publiées par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne sur les postes suscités,

Vu l'avis favorable de la commission d'administration générale en date du 10 septembre 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme DAUBELCOUR,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

### CRÉE :

FILIERE CULTURELLE
1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à 16 h 40 hebdomadaires

La rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois et grades correspondants. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

L'emploi créé, en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire, pourra être occupé par un agent contractuel, titulaire d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois, recruté à durée déterminée au vu de l'application des articles L332.14, L332-8 2°, L332-9 et L332-10 du code précité.

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Anthony DALOYAU**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

